JOURNEE INTERNATIONALE DE L'INFORMATION
28 SEPTEMBRE 2017

COMMUNICATION

Thème : « **Rôle des Institutions et Organismes publics dans l'effectivité du droit à l'information pour une bonne gouvernance** »

Par le Colonel-Major YAO Yao Jules A.

Conseiller Technique au Cabinet du Président de la Cour Suprême

Responsable de l'Information pour la Cour Suprême

INTRODUCTION

- L’information désigne une nouvelle, un renseignement, une documentation concernant un objet ou une situation.

- C’est également, l'actualité, les nouvelles diffusées par les médias : presse, radio, télévision, Internet...

- L’information, c’est tout aussi tout ce qui donne une forme à l'esprit.

INTRODUCTION

Les institutions et les organismes publics tiennent déjà leur rôle dans l'effectivité du droit à l'information et que ce rôle doit s'étendre également à la sensibilisation des populations.

Mais, au-delà, l'information revêt depuis toujours une dimension stratégique qu'il importe de bien maitriser au profit du développement.

INTRODUCTION

PLAN D'EXPOSE

I. Montrer à travers des généralités, **les enjeux ou les profits que l'on peut tirer de l'information en ce 21e siècle**, de même que **les menaces** qui peuvent en découler.

II. Passer en revue **les voies et moyens mis en œuvre** par les institutions et les organismes publics pour assurer l'effectivité du droit à l'information, tout comme, les perspectives que peut offrir une bonne organisation de l'information.

I. GENERALITES, ENJEUX ET PROFITS DE L'INFORMATION AU 21eSIECLE

La problématique de l'information apparait dès la préhistoire avec les arts rupestres et certains arts premiers.

L'écriture est née de la nécessité de se souvenir en suppléant les limites de la mémoire humaine.

Au cours des siècles, l'information s'est structurée de multiple façons, pour revêtir plusieurs dimensions et surtout, pour devenir un bien d'échange, donc une valeur marchande.

I. GENERALITES, ENJEUX ET PROFITS DE L'INFORMATION AU 21eSIECLE

L'information est active, opérative et opérationnelle, au sens où elle permet de décider, d'activer et d'actionner.

L'invention de l'imprimerie au 15e siècle par JONANES GUTEMBERG, a permis d'étendre la diffusion du savoir et des connaissances à travers les livres et la presse écrite apparue au 17e siècle, ont accru la valeur ajoutée de l'information.

I. GENERALITES, ENJEUX ET PROFITS DE L'INFORMATION AU 21eSIECLE

L'information apparait très complexe, car elle est à la fois le contenant et le contenu.

L'information est souvent objet et sens du même objet.

L'information est synonyme de sens, donc de signification, de sorte que tout ce qui nous entoure peut porter une information et être une information.

I. GENERALITES, ENJEUX ET PROFITS DE L'INFORMATION AU 21eSIECLE

L'information est indissociable du vecteur qui la porte comme la voix, la parole, les signes, les signaux, l'alphabet, les symboles, l'écriture, les codes, le numérique, le spectre des fréquences audibles, visibles, invisibles et bien plus.

L'information prend le qualificatif du domaine où elle intervient et elle intervient dans tous les domaines.

I. GENERALITES, ENJEUX ET PROFITS DE L'INFORMATION AU 21eSIECLE

Chaque être vivant est l'expression d'une information contenue dans son code génétique.

La pensée qui est l'un des moyens par lequel nous sommes conscients de nous-même est pure information.

Un tel objet qui agit au cœur de notre être et dans tous les centres d'intérêt de l'humanité est en lui-même une vérité, une force, une énergie, une valeur essentielle, incontournable, vitale, par conséquent et tout simplement, stratégique.

I. GENERALITES, ENJEUX ET PROFITS DE L'INFORMATION AU 21eSIECLE

C'est parce que l'information est stratégique qu'elle **représente un enjeu ou un profit** auquel tous les Etats du monde accordent de l'attention.

Les niches nouvelles d'activités créatrices d'emploi en rapport avec l'information numérique sont insoupçonnables.

I. GENERALITES, ENJEUX ET PROFITS DE L'INFORMATION AU 21eSIECLE

- Tout ce qui offre de la puissance peut aussi bien servir le bien que le mal.

- Il en est de l'information qui sert depuis toujours à l'endoctrinement, au conditionnement, à la désinformation, à la manipulation, à la propagande et à la radicalisation à grande échelle.

- L'information combinée à une évolution technologique majeure comme celle des TIC, fait peser davantage de risques sur les populations.

I. GENERALITES, ENJEUX ET PROFITS DE L'INFORMATION AU 21eSIECLE

En effet, le contrôle de l'information est âprement disputé entre les Etats sensés agir au profit du bien commun, les grandes entreprises du libéralisme économique en quête de plus-values financières et les organisations criminelles de toute nature qui profitent de l'anonymat des réseaux sociaux pour agir.

Avec la téléphonie mobile et les smartphones, les menaces se sont démultipliées.

Les débats sur la question débouche sur des perspectives effrayantes. Il convient d'être vigilant.

I. GENERALITES, ENJEUX ET PROFITS DE L'INFORMATION AU 21eSIECLE

L'information en tant que valeur marchande, moyen opérationnel, mais aussi, en tant que menace, représente un enjeu tel que les Etats ont l'obligation de se l'approprier pour en faire un instrument efficace au profit du développement et de la bonne gouvernance.

II. LES VOIES ET MOYENS A LA DISPOSITION DE L'ETAT POUR RENDRE EFFECTIF LE DROIT A L'INFORMATION

L'adoption en 2013 et 2014 de divers textes relatifs au droit à l'information en Côte d'Ivoire, marque la volonté manifeste de l'Etat à s'inscrire dans la dynamique de transparence prônée par les milieux influents du monde.

L'UNESCO a joué un rôle déterminant dans ce processus, avec des directives et des orientations. La déclaration en 2015 du 28 septembre de chaque année comme journée internationale de l'accès universel à l'information est le point d'orgue de ce processus.

II. LES VOIES ET MOYENS A LA DISPOSITION DE L'ETAT POUR RENDRE EFFECTIF LE DROIT A L'INFORMATION

Les initiatives d'OPEN SOCIETY FOUNDATIONS, d'OPEN SOCIETY FOR WEST AFRICA (OSIWA) et de l'Union Africaine, avec le production de documents de référence, doivent être notées.

Notre pays reste proactif en matière d'innovation. L'Etat ivoirien, en adoptant une loi spécifique au droit à l'information, est conscient des enjeux de l'information, en perçois tous les intérêts, surtout ceux liés à la transparence, à la possibilité pour les citoyens d'exercer un droit de regard et de contrôle, ce qui constitue une volonté de bonne gouvernance.

II. LES VOIES ET MOYENS A LA DISPOSITION DE L'ETAT POUR RENDRE EFFECTIF LE DROIT A L'INFORMATION

Après l'adoption de la loi relative à l'accès à l'information en 2013, rapidement, en août et décembre 2014, les textes d'application ont suivi avec le Décret portant attributions, organisation et fonctionnement de la commission d'accès à l'information d'intérêt public et aux documents publics (CAIDP) de même que celui portant nomination des membres de ce conseil.

La CAIDP est à la tâche avec des rencontres de sensibilisation et des séminaires de formation dont celui des Responsables d'Information (RI).

II. LES VOIES ET MOYENS A LA DISPOSITION DE L'ETAT POUR RENDRE EFFECTIF LE DROIT A L'INFORMATION

La volonté de l'Etat de rendre accessible l'information d'intérêt public apparait dès 2003 avec le Centre d'Information et de Communication Gouvernementale (CICG).

En 2011, La Côte d'Ivoire décide de recourir à la gouvernance électronique en vue de son développement. Pour y arriver, le Gouvernement ivoirien initie alors le projet de gouvernance électronique, dénommé projet E-GOUV dont la mise en œuvre commence en 2012.

II. LES VOIES ET MOYENS A LA DISPOSITION DE L'ETAT POUR RENDRE EFFECTIF LE DROIT A L'INFORMATION

Le 8 avril 2017 au Ministère de la Fonction Publique et de la Modernisation de l'Administration, a été présentée la **Direction de l'Innovation, des Technologies de l'Information et de la Communication (DITIC)**.

Cette Direction est la cheville ouvrière pour la construction du Système d'Information générale de l'Etat, par l'encadrement, l'expertise et les conseils qu'elle devrait fournir pour l'édification des **systèmes d'information sectoriels**.

II. LES VOIES ET MOYENS A LA DISPOSITION DE L'ETAT POUR RENDRE EFFECTIF LE DROIT A L'INFORMATION

L'Agence Nationale du Service Universel des Télécommunication (ANSUT), sous la supervision du Ministère de l'Economie Numérique et de la Poste, a élaboré les documents suivants :

- Le **cadre commun d'urbanisation du Système d'Information de l'Etat** :
- Le **cadre commun d'architecture de référentiels de données** ;
- Le **référentiel général de gestion des archives publiques** ;
- Le **référentiel général d'interopérabilité**.

Ces documents **constituent une avancée majeure** dans la mise en œuvre de la politique générale d'informatisation des structures de l'Etat.

II. LES VOIES ET MOYENS A LA DISPOSITION DE L'ETAT POUR RENDRE EFFECTIF LE DROIT A L'INFORMATION

Le **maillage du territoire ivoirien** par un réseau de fibre optique de près de 7000 Km, pour un coût de plus de 100 milliards F CFA, est en cours.

L'aboutissement de ce projet permettra à notre pays de **compter sur une infrastructure essentielle** dans sa volonté de bâtir un système d'information intégré.

L'une des ambitions de ce système intégré est de **permettre à tout citoyen, où qu'il se trouve et dans n'importe quelle administration où il se présentera, de disposer de n'importe quelle information d'intérêt public**.

CONCLUSION

L'information a un **caractère transcendant et stratégique** par ce qu'elle est et par ce qu'elle permet de faire.

Son **contrôle et sa maitrise** sont un **impératif** pour les Etats et **la mettre à la disposition des populations est un acte de bonne gouvernance**.

En Côte d'Ivoire, les Institutions et les Organismes publics **œuvrent à travers des initiatives, des programmes, des plans d'actions et des actes cohérents** pour qu'il en soit ainsi.

Si tous les projets en cours sont menés à leur terme, de **nouvelles possibilités économiques et sociales** s'en dégageront pour assurer le bien-être des populations.

JE VOUS REMERCIE